

**Bruxelles, le 3 octobre 2025  
(OR. en)**

**13497/25**

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2025/0055 (NLE)**

---

---

**ACP 90  
WTO 86  
RELEX 1240  
COASI 110**

**NOTE POINT "I/A"**

|               |                                                                                                                                                                                              |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Origine:      | Secrétariat général du Conseil                                                                                                                                                               |
| Destinataire: | Comité des représentants permanents/Conseil                                                                                                                                                  |
| Objet:        | DÉCISION DU CONSEIL relative à l'adhésion du Vanuatu à l'accord de partenariat intérimaire entre la Communauté européenne, d'une part, et les États du Pacifique, d'autre part<br>- Adoption |

1. Le 14 mars 2025, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Conseil relative à l'adhésion du Vanuatu à l'accord de partenariat intérimaire entre la Communauté européenne, d'une part, et les États du Pacifique, d'autre part, ainsi que, en annexe, l'offre d'accès au marché présentée par le Vanuatu (doc. ST 7143/25 + ADD 1).
2. Le 3 avril 2025, le groupe "ACP" a examiné la proposition susmentionnée et a marqué son accord sur le texte du projet de décision du Conseil.
3. Le 12 mai 2025, le Conseil a décidé de demander l'approbation du Parlement européen en ce qui concerne l'adhésion du Vanuatu à l'accord.
4. Le Parlement européen a donné son approbation le 10 septembre 2025.

5. Le groupe "ACP" a confirmé son accord sur le texte du projet de décision du Conseil lors de sa réunion du 30 septembre 2025.
  6. Le Comité des représentants permanents est donc invité à recommander que, lors d'une de ses prochaines sessions, le Conseil:
    - adopte, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil relative à l'adhésion du Vanuatu à l'accord de partenariat intérimaire entre la Communauté européenne, d'une part, et les États du Pacifique, d'autre part, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans les documents 7847/25 + ADD 1;
    - informe le Parlement européen de l'adoption de la décision du Conseil;
    - en ordonne la publication au Journal officiel.
-